



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 05 Décembre 2024 – 14 H 30

Date de la convocation : 28 Novembre 2024
Nombre de délégués en exercice : 32

L'An 2024, le 05 Décembre à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sur la convocation qui leur a été adressée et sous la présidence de M. Alain DELTOUR.

Etaient présents : M. DELTOUR, M. VILLAIN, M. DUMON, M. DUFRENNE, M. ETEVE, Mme WATREMEZ, M. DUCANCHEZ, M. LIBERT, M. TELLIER, M. ROYAUX, M. QUINZIN, M. RICHARD, Mme NOIRMAIN, M. BAUDRY, M. SERET, M. COURET, Mme MONIER, M. BURY, Mme DESMARCHELIER, M. JUSTICE, M. NAVARRE, M. DUPIRE.

Absents ayant donné pouvoir : M. SEGUIN (à M. DELTOUR), M. HIRAUX (à M. BURY), Mme SELLIER (à M. BAUDRY), M. ERLEM (à M. DUPIRE), M. MONNIER (à M. QUINZIN).

Absents : Mme CATTELOT, M. DEHEN, M. BETTIGNIES, M. GARY,

Absents excusés : M. VIN.

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le SMAECEA a signé avec l'Agence de l'Eau un Programme Concerté pour l'Eau (PCE).

Le PCE est un document de programmation des interventions en faveur des collectivités territoriales ou leurs groupements qui envisagent la réalisation d'opérations (études et travaux) entrant dans le cadre des interventions de l'agence.

Cette programmation concertée ne constitue pas une décision d'attribution de participation financière. En effet, chaque demande de subvention des projets inscrits au PCE doit être déposée de manière distincte auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Dans le cadre du 12^e programme qui entrera en vigueur en 2025, il est proposé au Comité Syndical de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour les travaux d'entretien courant portant sur la période 2025 à 2027.

Il s'agit des dépenses supportées par le SMAECEA dans le cadre de l'entretien des cours assuré principalement par les équipes en régie du Syndicat (charges des personnel, achat de matériel, charges de fonctionnement diverses, etc.). Il peut également s'agir de dépenses liées à des interventions d'entreprises.

Pour ce faire, les programmes pluriannuels de restauration et d'entretien (PPRE) ont défini sur 10 ans les travaux à mener sur les cours d'eau gérés par le SMAECEA afin d'améliorer leur état morphologique, avec des opérations d'entretien pérenne et des opérations de restauration plus ambitieuses. Les principaux travaux concernés sont les suivants :

Intitulé des actions	Détail
Fiches de restauration	Clôtures en berge de cours d'eau Abreuvoirs et pompes à museaux Plantation de ripisylve ligneuse Mise en place de génie végétal dans la protection des berges
Fiches d'entretien	Recépage Élagage Gestion des têtards Abattage Gestion des herbacées en berge Déchets et embâcles Gestion du rat musqué et du ragondin Gestion des renouées asiatiques (renouée du Japon, renouée de Bohême et renouée de Sakhaline) Gestion de la balsamine de l'Himalaya Faucardage

Ces travaux sont réglementairement autorisés au titre de la procédure conjointe Loi sur l'Eau et Déclaration d'Intérêt Général.

La présente demande de subvention porte sur l'entretien de 475 kilomètres de cours d'eau entretenus par le SMAECEA et répartis comme suit dans les 3 plans de gestion :

- Programme d'Actions des **2 Helpes** (2023-2032) conforme à l'arrêté inter-préfectoral du 28 novembre 2023 :
315 kilomètres
- Programme d'Actions de la **Sambre Rivière et Rivièrette** (2023-2032) conforme à l'arrêté inter-préfectoral du 28 novembre 2023 :
84 kilomètres
- Programme d'Actions de la **Solre et la Tarsy** (2023-2032) conforme à l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2023 :
76 kilomètres

L'aide de l'Agence de l'Eau qui est mobilisable se base sur un forfait de 300 € par kilomètre et par an, soit une aide possible 142 500 € par an de 2025 à 2027.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président,
A. DELTOUR

Publié sur le site internet le 16 Décembre 2024

Envoyé en préfecture le 16 Décembre 2024

Reçu le 16 Décembre 2024

Identifiant de télétransmission : 059-200043701-20241216-0512202414-DE